

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 86

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Service d'amorçage de projets - Dispositif Citélab" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Initiative Ouest Provence

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit d'une subvention de fonctionnement de ladite association.

C'est dans ce cadre que l'association Initiative Ouest Provence propose l'action d'insertion professionnelle d'accompagnement et de soutien intitulé : « **Service d'Amorçage de Projet – Dispositif CITELAB** » en faveur de 30 Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA). L'action se déroule sur le territoire d'Istres/Martigues/Marignane/Vitrolles.

Citélab appartient à un dispositif d'aide à la création d'entreprise. En effet, l'action proposée se situe en amont du processus de création d'Entreprise et concerne la détection et l'amorçage de projet.

Celle-ci a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative de création d'emploi et d'activité ainsi que la reprise ou le développement de PME et de TPE.

Citélab a pour vocation l'émergence d'entreprises. En effet, elle constitue un dispositif conçu et déployé en partenariat avec les grands réseaux associatifs de création d'entreprises (ADIE, France Initiative, Réseau des Boutiques de Gestion, France Active) garantissant ainsi la complémentarité des interventions sur chaque territoire. La Caisse des Dépôts et Consignations accompagne ce dispositif dans les quartiers sensibles.

Le dispositif Citélab s'engage à :

- insuffler aux BRSA l'envie de créer une activité indépendante ;
- sensibiliser les BRSA à la création d'entreprise ;
- accompagner les porteurs de projets vers une meilleure prise en charge ;
- orienter les porteurs de projet vers les structures d'accompagnement adaptées (emploi ou création d'entreprises) ;
- créer et maintenir le maillage du territoire avec les différents partenaires locaux.

L'action cible les habitants BRSA des quartiers prioritaires.

A l'issue de la période d'amorçage du projet, **le bilan de l'action de l'année 2015** atteste que sur les 20 BRSA accompagnés :

- 4 BRSA ont été orientés vers Sud Conseils ;
- 1 BRSA a été orienté vers un emploi ;
- 1 BRSA a obtenu un prêt d'honneur ;
- 14 BRSA continuent l'amorçage vers l'emploi.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01/07/2016 au 30/06/2017.

PROPOSITIONS

Il vous est donc proposé de financer l'action mise en œuvre par l'association Initiative Ouest Provence décrite dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période prévisionnelle de l'action	Territoire PI	Public	Montant de la subvention du Département 2016 Cofinancements Montant de la subvention de l'année précédente	Références du dossier : N°GSU Réunion CTD Projet
Association Initiative Ouest Provence <u>statut</u> : association <u>adresse</u> : 1 La Pyramide 1, rue de l'Equerre 13800 ISTRES <u>Président</u> : M. Raymond WATELET	Service d'Amorçage de Projets – Dispositif Citélab du 01/07/2016 au 30/06/2017	Pole 9 Istres/ Martigues/ Marignane/ Vitrolles	30 BRSA	5.000,00€ <u>Cofinancements</u> : - Région : 12.000,00 € - Contrats Ville : 24.000,00€ - Miramas : 11.000,0 e - Autres : 10.000,00 € <u>Montant financé l'année précédente</u> : 4.000,00 €	2016.4/33 INS-000570 CTD du 29/04/2016 Renouvellement de la convention n° 2015.3/34

Le montant de la subvention allouée correspond à la participation de la collectivité soit 9% du budget, pour un nombre de BRSA correspondant à 16% du public accompagné ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement sur l'exercice 2016, de la manière suivante :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16009	1007132	Accompagnement spécifique	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	5.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL